



HAL
open science

Attitudes vis-à-vis de l'environnement et cultures politiques en Europe

Jean-Paul Bozonnet

► **To cite this version:**

Jean-Paul Bozonnet. Attitudes vis-à-vis de l'environnement et cultures politiques en Europe. Cahiers de l'IAU, 2009, 152, pp.10-11. halshs-00522732

HAL Id: halshs-00522732

<https://shs.hal.science/halshs-00522732>

Submitted on 1 Oct 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Attitudes vis-à-vis de l'environnement et cultures politiques en Europe

Jean-Paul Bozonnet

PACTE – CNRS - Sciences Po Grenoble

Août 2009

Avertissement : ce texte est la version plus large de celui paru dans la revue *Les Cahiers de l'IAUIdF (Institut d'Aménagement d'Ile-de-France), Composer avec l'environnement*, N° 152 - octobre 2009, p. 10-11.

Planifier est un acte régalien, et l'attitude des citoyens face aux mesures environnementales est évidemment liée à leur propension à l'écologisme, mais aussi à la perception qu'ils ont des pouvoirs publics. Qu'en est-il chez les Européens aujourd'hui ? Sont-ils prêts à accepter les mesures environnementales et pour quelles raisons ? Pourquoi certains pays acceptent-ils mieux ces mesures que d'autres ? Situation économique ou culture politique ? Nous proposons ici quelques réponses tirées des grandes enquêtes européennes récentes.

Tout d'abord il existe un quasi consensus des Européens sur l'importance accordée à la protection de l'environnement : en 2007, 96% d'entre eux déclarent celle-ci « plutôt » ou « très importante » pour eux personnellement¹, et ce chiffre ne descend jamais en dessous de 92% dans l'ensemble des 27 pays de l'UE. Le consensus est d'ailleurs ancien, puisqu'il date des années 70 et s'exprime de façon plus ou moins intense selon les périodes, mais en tout état de cause, il entraîne une conséquence majeure pour les pouvoirs publics : il est quasi-impossible de se déclarer contre cet objectif et toute action en faveur de l'environnement est désormais légitime, au même titre que celles contre le chômage ou la violence.

Et pourtant il existe un fossé entre ce quasi-consensus et l'engagement écologique des citoyens. On observe entre ces mêmes pays européens et à l'intérieur de chacun d'eux, des écarts importants pour l'intensité des valeurs, les pratiques écologistes et l'acceptabilité des mesures de politique environnementale puisqu'une grande partie des Européens sont réticents vis-à-vis de celles-ci. Pourquoi un tel décalage ?

Le conflit des intérêts et des valeurs

En dépit du consensus, seuls 4% des Européens en 2004 placent l'environnement parmi les 2 problèmes principaux, après beaucoup d'autres préoccupations et notamment loin derrière les 40% inquiets du chômage ou les 23% de l'insécurité². Les niveaux de préoccupation environnementale les plus élevés se trouvent dans les pays d'Europe du Nord : 15% en Suède, ou 14% au Danemark par exemple ; et ceux les plus bas dans l'Europe méditerranéenne ou orientale : 1% au Portugal ou en Pologne... Par ailleurs, l'Eurobaromètre de 2008 nous apprend que très peu de citoyens agissent : 64% n'ont effectué que 1 à 3 actions environnementales au cours du mois, et encore essentiellement « passives », c'est-à-dire tri

¹ Eurobaromètre 295, 2008, p.11

² Eurobaromètre 66, 2007, p. 350.

des déchets ou économie d'eau ou d'électricité, et 9% aucune. Seuls un quart des Européens ont été un peu plus « engagés » en déclarant utiliser moins leur voiture, réduire les produits jetables, etc³.

En réalité, le consensus sur les valeurs environnementales se heurte à la légitimité d'autres valeurs tout aussi impérieuses. Cela signifie que les pratiques ou les mesures publiques environnementales ont un coût, et qu'elles imposent donc le sacrifice d'autres besoins, le plus souvent d'ordre économique. C'est ainsi que 64% seulement des Européens placent la protection de l'environnement devant la compétitivité économique en 2008⁴ ; ces pourcentages varient d'ailleurs fortement selon le PIB de chaque pays, allant de 75% dans les plus riches comme la France ou la Finlande, et tombant à 44% dans les pays les plus pauvres comme la Bulgarie. Les différences sont du même ordre à l'intérieur des nations, les revenus les plus aisés se déclarant davantage prêts à se sacrifier pour la protection de l'environnement que les plus modestes. Cette prévalence de la situation économique est générale aussi bien pour les petits gestes au quotidien que pour les engagements associatifs ou pour l'écologie politique, les ouvriers ou les agriculteurs par exemple étant beaucoup moins « écolos » que les professions intellectuelles supérieures ou les cadres. Les projets de politique publique environnementale vont donc susciter l'opposition en première ligne des pays les plus pauvres au niveau des institutions européennes et des catégories sociales les plus modestes au niveau national, lesquelles sont soumises à d'autres urgences que l'écologie. Les différences d'acceptation de ces politiques ne tiennent donc pas d'abord aux différences culturelles, mais économiques.

On en arrive au paradoxe que ce sont les pays où l'environnement est en plus mauvais état qui sont les moins environnementalistes, et aussi les individus qui souffrent le plus de la pollution qui sont les moins favorables aux valeurs ou aux pratiques écologiques (Bozonnet, 2002). Ainsi les pays d'Europe orientale qui sont confrontés aux défis environnementaux les plus urgents, sont aussi ceux où les citoyens sont les moins engagés : moins de 1% des citoyens sont membres d'une organisation environnementale en Hongrie ou en Pologne par exemple, au lieu de 14% au Luxembourg et plus de 20% aux Pays-Bas⁵. Cette réticence des citoyens se répercute sur l'attitude des gouvernements, qui sont beaucoup plus réservés sur les mesures environnementales, tant au niveau international où ils se trouvent opposés aux autres pays d'Europe, qu'au niveau intérieur où ils ont plus de mal à transposer les directives européennes et à les appliquer.

Ce constat conduit à une autre dimension indissociable du développement durable, son volet social : en Europe comme ailleurs, les politiques publiques environnementales sont confrontées dès leur conception à l'ardente obligation d'intégrer la question des inégalités économiques.

Engagement écologique, individualisation et confiance dans les institutions

Mais la richesse des nations ne suffit pas à expliquer la propension des pays nordiques et ouest-européens à l'engagement environnemental au contraire des pays méditerranéens ou est-européens, puisque la Finlande par exemple affichait un PIB comparable à l'Italie en 2001 et pourtant un taux d'adhésion aux organisations environnementales bien plus fort. Une hypothèse a souvent été avancée : les pays du Nord de l'Europe seraient plus écologistes du

³ Eurobaromètre 295, 2008, p. 20.

⁴ Eurobaromètre 295, 2008, p. 36.

⁵ Enquête ESS de 2002. Résultats exploités par l'auteur.

fait de leur religion protestante. Et l'on constate effectivement par ailleurs une corrélation nette entre identité protestante et engagement écologiste. Le protestantisme produirait ce sentiment de la nature plus fort que l'on retrouve dans le désordre des jardins anglais, dans l'imaginaire de la forêt germanique ou le rêve du monde sauvage américain. Toutefois cette hypothèse est largement contrariée par le fait que dans les pays comme l'Allemagne ou l'Angleterre, le sentiment de la nature est partagé aussi bien par les catholiques que par les protestants. Et il faut donc en inférer davantage à une culture nationale marquée par la religion protestante plutôt qu'une influence religieuse proprement dite.

Aires européennes	Appartenance à une organisation environnementale	Appartenance protestante	Pas d'accord avec l'obéissance inconditionnelle à la loi	Confiance dans les hommes politiques et le Parlement)	Satisfaction de la démocratie
Est (CZ, HU, PL, SI)	1%	4%	3%	12%	10%
Sud (ES, GR, IT, PT)	2%	1%	6%	22%	16%
Ouest (AT, BE, CH, DE, FR, UK, IE, LU)	6%	29%	14%	22%	18%
Nord (DK, FI, NL, NO, SE)	12%	44%	16%	45%	27%
Total	5%	20%	11%	23%	17%

Enquête ESS, 2002, résultats exploités par l'auteur

Tableau 1 - Pourcentages des différentes variables d'engagement environnemental et de culture politique selon les aires européennes

Plutôt qu'une conception de la nature ou de la religion, l'imprégnation protestante apporte à la culture nationale une relation spécifique au politique. Elle implique des relations particulières du citoyen aux institutions, et notamment à l'État. La théologie de Calvin en effet prônait une reconnaissance de la responsabilité de l'individu seul face à Dieu, quitte à se trouver en porte-à-faux avec les institutions. Cela peut aller jusqu'au droit de refuser une loi qui ne serait pas conforme aux valeurs sacrées défendues en son âme et conscience. Effectivement, ce droit de refus de la conscience individuelle est davantage présent dans les pays d'Europe du Nord et de l'Ouest que méditerranéenne ou orientale (Tableau 1). Or ce rapport spécifique au politique correspond aux nouvelles valeurs de la société postindustrielle, que l'on peut résumer au concept d'individualisation (Bréchon & Tchernia, 2008). Celui-ci signifie un basculement de la légitimité des institutions, famille, religion, État, école,... à celle du seul individu. Il ne s'agit pas d'un égoïsme, ni d'un libéralisme économique, bien au contraire, puisqu'une grande partie de ces contemporains se situent à gauche, et sont favorables à l'État-Providence en Europe. Mais l'individualisation en même temps que la revendication de liberté, entraîne une responsabilité personnelle et une exigence de décision et d'action individuelle.

Or l'écologisme apparu avec la société postindustrielle des années 70, est d'abord un investissement dans les pratiques quotidiennes ou associatives, qui implique le sentiment d'une légitimité personnelle indépendamment ou même au détriment des institutions légales. L'individualisation est l'état d'esprit qui correspond le mieux aux politiques publiques de l'environnement : celles-ci confient au citoyen le soin de trier ses déchets, la responsabilité d'économiser l'eau et l'électricité, d'avoir une conduite automobile douce, de réduire son bilan carbone,... Ceci explique le lien entre ces pratiques et l'individualisation, et aussi les raisons pour lesquelles l'environnementalisme est beaucoup plus fort dans les pays à majorité

protestante : en effet ceux-ci offraient une culture politique propice aux valeurs de la postmodernité, et à l'engagement environnemental. C'est la rencontre historique entre le développement de l'environnementalisme au niveau global et un terreau favorable à l'individualisation dans ces pays qui a conduit ceux-ci à un engagement écologiste plus important, et qui explique aussi que les prescriptions environnementales des pouvoirs publics sont plus efficaces.

Toutefois l'engagement écologiste et l'individualisation contemporaine se développent en bien d'autres lieux que les seuls pays protestants : ces phénomènes dépendent aussi d'autres aspects de la culture politique nationale, et notamment de la confiance que les citoyens ont dans leurs institutions. En effet pour que les injonctions des pouvoirs publics soient efficaces en matière d'environnement, que les lois soient votées et surtout appliquées, la confiance dans le législatif et l'exécutif est indispensable. La légitimité de l'individu ne signifie donc pas défiance vis-à-vis des institutions, même si elle implique sa prééminence sur celles-ci : de fait le tableau 1 montre que les pays qui ont la plus grande confiance dans leurs hommes politiques et leur Parlement, et qui sont les plus satisfaits de la démocratie sont aussi ceux qui sont le plus engagés dans l'environnementalisme. Cette confiance est évidemment essentielle pour conduire une politique publique ; par exemple, si très peu d'Européens acceptent de payer davantage d'impôts – seulement 3% en moyenne –, ils sont 2% en France où la confiance dans les institutions parlementaires est faible, mais 6% aux Pays-Bas et 10% au Danemark où la confiance est beaucoup plus forte⁶.

Enfin cette confiance dans les institutions n'est pas seulement due à un héritage culturel ancien, mais aux rapports actifs des citoyens avec les institutions elles-mêmes, et aux choix effectués au cours de l'histoire récente par celles-ci, notamment la mise en place des États-Providences. D'ailleurs, c'est dans les pays d'Europe du Nord que ces derniers sont les mieux développés et surtout que leurs objectifs sont dirigés davantage vers le soutien aux individus plutôt qu'aux familles. On voit ainsi que c'est l'histoire contemporaine dans ses interactions entre citoyens et institutions qui façonne le capital social et le sens civique de la responsabilité personnelle, et cette histoire est propre à chaque pays.

Conclusion

Pour comprendre l'acceptabilité des politiques environnementales, et déchiffrer les succès et les échecs de la planification en cette matière, il faut évidemment prendre en compte d'abord les conflits potentiels entre intérêts individuels et collectifs des citoyens, et donc considérer la dimension sociale des mesures écologiques. Mais l'acceptabilité dépend aussi de la culture politique propre à chaque pays. Plus qu'une sensibilité à la nature, la culture nationale consiste en un rapport au politique, alliant responsabilité personnelle et confiance dans les institutions. Elle est certes pour partie héritée, mais elle n'est pas figée et les pays ou les régions d'Europe où elle est faible ne sont pas pour autant condamnés à l'immobilisme ; en effet, cette culture politique est aussi élaborée et travaillée en permanence dans l'histoire des interactions concrètes entre citoyens et institutions, et nous en sommes donc tous plus ou moins ceux qui la façonnent au quotidien.

⁶ Eurobaromètre 295, 2008, p. 27.

Bibliographie

Jean-Paul Bozonnet, « Le verdissement de l'opinion publique », in *Sciences Humaines*, Hors série, juillet-août 2005, pp. 50-53.

Jean-Paul Bozonnet, « Les préoccupations environnementales en Europe, réaction aux nuisances et construction idéologique », in *L'opinion européenne* (dir. Deynié et B. Cautrès), Paris, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Po, 2001, pp. 123-158.

Eurobaromètre spécial, 295, *Attitudes des citoyens européens vis-à-vis de l'environnement*, Commission Européenne, Direction générale de l'environnement, mars 2008.

Eurobaromètre 66, *Public opinion in the European Union*, Commission Européenne, Direction générale de la communication, septembre 2007.

Enquête ESS 2002, données sur le site : <http://www.europeansocialsurvey.org/>

La France à travers ses valeurs, (dir. P. Bréchon, J.-F. Tchernia), Paris, A. Colin, 2009, pp. 122-142.